



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Agence normande
de la Biodiversité et du
Développement Durable
Association de préfiguration du GIP

Le 5 décembre 2019

Annnonce officielle des lauréats normands du dispositif « *Territoires engagés pour la nature* »

A l'issue de la rencontre annuelle « Réseau Biodiversité et Territoires » qui a réuni près de 80 personnes à l'Abbaye-aux-Dames à Caen, Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Didier Peralta, Conseiller régional de la Normandie et Président de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, Olivier Morzelle, Directeur de la DREAL, et François Denis, Préfigurateur de la direction territoriale normande de l'Office Français de la Biodiversité, ont officiellement annoncé les 18 collectivités normandes lauréates du dispositif « *Territoires engagés pour la nature* ».

« *Qu'elles soient rurales ou urbaines, initiées ou débutantes en matière de biodiversité, toutes les collectivités ont un rôle à jouer pour le bien-être des générations futures. A travers cette initiative commune Etat-Région, il s'agit de faire naître une vraie dynamique de prise en compte de la biodiversité dans les projets des territoires et de donner envie à d'autres collectivités de s'engager dans des actions* » ont expliqué Hervé Morin, Président de la Région Normandie et Olivier Morzelle, Directeur de la DREAL.

Une action concertée État-Régions

Le Ministère de la transition écologique et solidaire et Régions de France, accompagnés de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et des Agences de l'eau ont lancé en 2019 l'initiative « *Territoires engagés pour la nature* » dont le but est de mobiliser les collectivités et les acteurs locaux autour de projets en faveur de la biodiversité.

Cette initiative se décline dans les régions sous la gouvernance d'un collectif régional. En Normandie, il est constitué de la Région, cheffe de file en matière de biodiversité, de l'Agence française pour la biodiversité, de l'Etat, des Agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne, et de l'Association de préfiguration du GIP Agence normande de la biodiversité et du développement durable (GIP ANBDD). Cette dernière est chargée de déployer et d'animer le dispositif.

18 collectivités normandes lauréates

Le dispositif a été lancé à l'été 2019 en Normandie. Des réunions d'informations ont été organisées pour présenter le dispositif aux structures pouvant accompagner les collectivités dans cette démarche (Parcs naturels régionaux, Conservatoires d'espaces naturels, associations naturalistes...), puis aux collectivités elles-mêmes.

Un appel à candidature a ensuite été lancé pour recenser les collectivités désireuses de s'engager dans ce dispositif et de bénéficier ainsi d'un accompagnement technique.

Le collectif régional s'est réuni 2 fois en octobre pour examiner les dossiers. Le jury s'est attaché à la volonté d'engagement des collectivités sur les prochaines années et à la dynamique globale de prise en compte de la préservation de la biodiversité sur tous les pans de leurs compétences. Le dispositif reconnaît ainsi non seulement les collectivités déjà très investies dans la préservation de la biodiversité mais également celles initiant des actions.

18 candidatures ont été retenues :

Les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

- Caux Seine Agglo
- Communauté d'Agglomération Seine Eure
- Communauté de Communes Yvetot Normandie
- Le Havre Seine Métropole
- Métropole Rouen Normandie

Les communes :

- Alizay
- Ville de Caen
- Canteleu
- Eu
- Ville du Havre
- Longchamps
- Malaunay
- Mesnière en Bray
- Mont Saint Aignan
- Montivilliers
- Notre Dame de l'Isle
- Ouistreham
- Saint Maurice d'Etelan

Les collectivités lauréates ont vocation à constituer un réseau se réunissant régulièrement pour préparer, suivre, développer et échanger sur leurs plans d'action.

Un second appel à candidature sera lancé en 2020 pour faire émerger de nouveaux « Territoires engagés pour la Nature ».

Contact presse Région Normandie :

Charlotte Chanteloup – tel : 02 31 06 98 96 / 06 42 08 11 68 -
charlotte.chanteloup@normandie.fr